

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation. **Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner au SDEA, le formulaire « Abonnement » dûment complété et signé.**

DEMANDEUR

NOM et Prénom / Dénomination sociale : SIRET :

Adresse actuelle :

Commune : Code postal :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel : Fax :

Vous souhaitez être contacté : Par courriel Par courrier

LIEU D'INTERVENTION DE LA CONSTRUCTION

Adresse :

Commune : Code postal :

Lotissement : Parcelle : Lot :

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier : Habitat individuel Habitat collectif - nombre de logements :

Professionnel : Local professionnel Industriel

Robinet d'Incendie Armé (RIA) : Oui Non

Débit souhaité : m³/heure

Précisez votre activité :

Restaurateur	Maison de retraite ou de soins, centre pénitentiaire	Salle de sports, hygiène, bains, douches...
Commerce (hors métiers de bouche)	Enseignement	Salon de coiffure
Commerce (métiers de bouche)	Camping	Pressing, laverie
Hôtellerie / Chambre d'hôtes (avec repas)	Établissement de loisirs, bars, ...	Activité administrative
Hôtellerie / Chambre d'hôtes (sans repas)	Cabinet médical	Autre :

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

Pour faire votre choix, merci de consulter [le lexique au verso](#).

Réalisation complète Fermeture définitive après résiliation d'abonnement
 Amorce de branchement Autre :
 Achèvement (pose de compteur)
 Modification

PIÈCES À JOINDRE

Merci de vous référer au verso.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document.

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

.....

À RÉCEPTION DE CETTE DEMANDE,

le SDEA prendra contact avec vous pour vous expliquer les procédures à suivre ainsi que les conditions financières qui en découlent.

PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

À NOTER : l'instruction de votre demande par le SDEA se fera uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées.

Le plan de situation

Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)

En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h)

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et un puits privé est interdite sous peine de fermeture du branchement et, en cas de dégâts sur les installations publiques, de poursuites.

LEXIQUE

- **La réalisation complète d'un branchement** comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- **L'amorce de branchement** comprend les travaux liés à la réalisation partielle du branchement (hors pose du compteur d'eau potable).
- **L'achèvement du branchement** comprend les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- **La modification du branchement** comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant (déplacement du compteur). Les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge.
- **La fermeture définitive** pour résiliation d'abonnement consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau. Suivant l'article 10.B du règlement eau potable, il est rappelé que toute demande de réouverture entraînera des frais équivalents à la pose d'un branchement neuf.
- **Le Robinet Incendie Armé (RIA)** est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.